

Villeneuve d'Ascq, le 13 février 2016

Objet. : Délégation de signature  
Directeur par intérim de l'UFR d'IEEA

## ARRETE N° 2017-16

### Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L713-1, L713-3 et R719-79 et suivants ;  
Vu les statuts de l'Université de Lille 1 ;  
Vu le règlement intérieur de l'université Lille 1 ;  
Vu les statuts de l'UFR d'IEEA ;

### Arrête

#### Article 1 :

Monsieur Nour-Eddine BOURZGUI, Maître de conférences, est nommé Directeur par intérim de l'UFR d'IEEA à compter du 13 février 2017.

#### Article 2 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 13 février 2017, à Monsieur Nour-Eddine BOURZGUI, Directeur par intérim de l'UFR d'IEEA, à l'effet :

- En matière de dépenses, d'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à l'UFR d'IEEA et uniquement à cet effet, y compris les dépenses liées aux prestations de services de l'UFR gérées par le SAIC.
- En matière de recettes, d'engager, liquider et mandater les recettes entrant dans le cadre de l'exécution propre à l'UFR d'IEEA ainsi que celles des laboratoires rattachés à l'UFR, à l'exception des recettes internes, des recettes concernant les conventions Région, FEDER, des recettes gérées par le SAIC, et les dotations recherche.
- En matière de déplacement,
  - ✓ D'autoriser les missions des personnels affectés à l'UFR d'IEEA et placés sous son autorité.
  - ✓ D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre à l'UFR d'IEEA, y compris celles de l'UFR gérés par le SAIC.

#### Article 3 :

L'arrêté n° 2016-96 du 1er septembre 2016 est abrogé.

#### Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature  
valant visa de la présente délégation  
**Nour-Eddine BOURZGUI**

